

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 12 JUILLET 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 06/07/2022
Date d'affichage : 06/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le MARDI 12 JUILLET, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, dans la salle communale « Maison du Temps Libre » de Thaon, conformément à la délibération n°2021/45 du 14/10/2021.

Étaient présents : M. Richard MAURY, Mme Annie MICHEL, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Isabelle BONAMY, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Patricia LEPLAY, M. Xavier DUHAMEL, Mme Catherine RIVIERE, M. Gwénohé BOURLES, M. Arnaud de RUDDER, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Ludovic AVENEL-VOISIN, et M. Erwan MENESES.

Excusés : Mme Lydia MARCHAT ayant donné procuration à M. Xavier DUHAMEL
M. Guillaume DAUMER ayant donné procuration à M. Gwénohé BOURLES
Mme Ségolène LETELLIER ayant donné procuration à M. Richard MAURY
Mme Céline LETONDEUR ayant donné procuration à Mme Patricia LEPLAY
Mme Kris MARGUERITE ayant donné procuration à Mme Isabelle BONAMY
M. Matthieu BAUDRY ayant donné procuration à M. Erwan MENESES

Secrétaire de séance : M. Gwénohé BOURLES

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Maury demande l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :
- vote pour l'attribution d'une subvention à l'association « Danse & Forme »
Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 juin 2022

Le compte-rendu de la réunion du 9 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Travaux de réaménagement et d'extension de la Médiathèque

Monsieur le Maire rappelle la décision prise en séance du 20 mai 2021 approuvant les marchés en vue de la réalisation des travaux de réaménagement et d'extension de la Médiathèque, 2 rue des Ecoles à Thaon et la délibération n°2021-28 en date du 15 juillet 2021, corrigeant les montants des lots 5 et 16 suite à des erreurs matérielles.

Il présente un projet d'avenant en plus-value au marché passé avec l'entreprise CABLEO dû à diverses modifications demandées en cours de chantier par la commune.

LOT n°16 – ELECTRICITE - CHAUFFAGE : Société CABLEO à l'ifs :

N° avenant	Montant du marché (€)		montant du présent avenant (€)		nouveau montant du marché (€)	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
1	6 964.86	8 357.83	+ 764.84	+ 917.81	7 729.70	9 275.64

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au marché de la Société CABLEO présenté pour une plus-value de 764.84 € HT, soit 917.81 € TTC,
- approuve le nouveau montant du marché de travaux de la Médiathèque Lot 16 – Electricité-Chauffage s'élevant à 7 729.70 € HT soit 9 275.64 € TTC
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant, ainsi que toutes les pièces nécessaires au dossier.

Traitement acoustique du restaurant scolaire de Thaon

Demande de Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour l'année 2022.

Monsieur le Maire présente un projet susceptible de recevoir une subvention spécifique de l'Etat :

- traitement acoustique du restaurant scolaire de Thaon.
Le coût total de cette opération est estimé à 15 697.44 € HT.

L'installation de capteurs acoustiques au plafond, de panneaux acoustiques sur les murs et de cloisons séparatives bois acoustiques permettra d'améliorer nettement le niveau sonore enregistré dans le restaurant scolaire au cours des repas, pour le bien-être des enfants et des agents.

Madame Béliarde préconise de prévoir des aléas au plan de financement pour palier l'augmentation des prix des matériaux, elle signale que les prix du mobilier prévu pour la Médiathèque avant les travaux ont augmenté de 30 % par rapport au devis initiaux.

Plan de financement prévisionnel :

PROJET	DEPENSES HT	RECETTES	
Installation de capteurs acoustiques au plafond et de panneaux acoustiques sur les murs	7 425.20 €	Subvention de l'Etat, DETR / DSIL 40 %	6 278.98 €
Installation de cloisons séparatives bois acoustiques	5 656.00 €	Autofinancement 60 %	9 418.46 €
Aléas 20 %	2 616.24 €		
Total HT	15 697.44 €		15 697.44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet présenté, d'un montant total estimé à 15 697.44 € HT, soit 18 836.93 € TTC,
- approuve le plan de financement prévisionnel du projet,
- sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, ainsi qu'une Dotation de Soutien à l'Investissement public Local, pour l'exercice 2022, pour financer ce projet.
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier complet ne soit déposé en Préfecture,
- s'engage à inscrire la dépense au budget communal.

PERSONNEL COMMUNAL

Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de deux Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 01/09/2022.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L313-1 et L542-6,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les besoins du service « Scolaire - Périscolaire » nécessitent l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail des emplois occupés par Mesdames Sophie MULOT et Laurence TENDRON, Adjoints Techniques Territoriaux,

Considérant que cette modification est assimilée à une suppression d'emplois et à la création de nouveaux emplois car elle modifie au-delà de 10 % les durées initiales des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 30 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C créé initialement à temps non complet par délibération n°2018.52 du 30/08/2018 pour une durée de 22 h 15 par semaine, portée à 24 h 00 par délibération n°2019.31 du 29/08/2019 et de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée de 27 heures par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2022.
- de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C créé initialement à temps non complet par délibération n°2018.52 du 30/08/2018 pour une durée de 24 h 00 par semaine, portée à 26 h 00 par délibération n°2019.31 du 29/08/2019, et de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie C à temps non complet pour une durée de 30 h 00 par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le tableau des emplois d'Adjoints Techniques reste inchangé :

Cadre d'emplois	Emplois au 01/08/2022		Emplois au 01/09/2022	
	Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet
Adjoints Techniques	3	5	3	5

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sur ces postes au budget de la collectivité.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Service technique communal :

Monsieur le Maire informe qu'il a nommé Monsieur Cyrille UDRY, sur le poste d'adjoint technique territorial, à compter du 11 juillet 2022. Il sera chargé de l'entretien des bâtiments communaux (petits travaux), ainsi que de l'événementiel.

Attribution d'une subvention à l'association Danse & Forme

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association « Danse & Forme » de Thaon. Cette association nouvellement créée prend le relais d'une partie des activités sportives et de loisirs de l'association « Le Thaon des Loisirs » dissoute en juin 2022.

Considérant qu'une subvention provisionnelle de 13 249 € a été attribuée à l'association « Le Thaon des Loisirs » lors du vote du budget 2022,

Considérant que l'association « Le Thaon des Loisirs » n'a pas sollicité d'aide financière de la commune pour la clôture de ses comptes,

Considérant que les activités du « Thaon des Loisirs » sont reprises par trois associations différentes :

- Danse & Forme
- Mue'sique
- Thaon musiques actuelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- attribue une subvention de 5 000 € à l'association « Danse & Forme ».
 - décide que cette somme sera prélevée sur la subvention inscrite au compte 6574 du budget 2022, au nom de l'association « Le Thaon des Loisirs ».
 - modifie l'annexe B1.7 du budget 2022 « subventions versées dans le cadre du budget » comme suit :
 - ✓ Association Le Thaon des Loisirs - 5 000 €
 - ✓ Association « Dans & Forme » + 5 000 €
- Le total des crédits inscrits au budget 2022 au compte 6574 reste inchangé et s'élève à 39 949 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal propose de rencontrer les Présidents de ces trois associations, cet automne, afin de connaître leurs éventuels besoins, selon le nombre d'adhésions aux différentes activités.

Information sur la Biodiversité de la commune

Madame Isabelle Bonamy fait le compte rendu de la réunion de la commission environnement du 23 juin 2022 :

- zones humides: le CEN est intervenu le 24 mai 2022 sur la commune. Un diagnostic des zones humides a été établi sur les 25 hectares prospectés.

Une espèce de libellule patrimoniale a été inventoriée : l'Agrion de mercure, qui est protégée au niveau européen et participe à la désignation de site Natura 2000.

36 espèces végétales inféodées aux zones humides ont été inventoriées.

Des préconisations de gestion sont détaillées et une rencontre avec les propriétaires des terrains peut être envisagée.

L'inventaire sera complété en 2023 dans le secteur de la Vieille Eglise pour confirmer la présence de l'Agrion de Mercure.

- mares: un recensement participatif des mares de la commune sera proposé via l'application mobile GéoMares. Une intervention du CEN sera programmée auprès des élus/habitants intéressés afin de les former au recensement et à la description des mares.
- GMN : une sortie nocturne à la Vieille Eglise est prévue le vendredi 9 septembre en vue de repérer les chauve-souris. Rendez-vous à 19 h30 à la salle polyvalente de l'école.
- Le GONM est venu recenser les hirondelles (et les autres oiseaux) les 2 et 11 juin.

50 espèces d'oiseaux ont été répertoriées sur la commune. Une 3ème sortie est prévue à la rentrée.

Certains oiseaux ont retenu leur attention : effraie des clochers dans la ferme des Barbières, pigeon colombin dans le parc du château et bon répertoire des espèces forestières avec les roitelets, les pics, la sittelle torchepot aux alentours des bâtiments UNCMT.

Concernant les hirondelles, un atelier de fabrication de nichoirs sera organisé à l'automne. Des emplacements pertinents ont été repérés pour la pose de ces nichoirs.

Informations de la Communauté Urbaine Caen la Mer

PLU de Thaon : approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire. La CU Caen la Mer travaille sur le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Monsieur de RUDDER s'étonne qu'il n'y ait pas de tracé routier de prévu.

Commission transition écologique et environnement de Caen La Mer :

Réseau de chaleur urbain, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre le frelon asiatique, alimentation durable (projet de création d'une Société coopérative d'intérêt collectif Ceinture Verte), présentation d'Ecologic et Ecomobilier, Biodéchets.

Transports : mise en place du service **Twisto Flex** à compter du 8 juillet 2022 (test sur une année).

Téléchargez l'application Twisto Flex pour faire remonter ce qui va et ne va pas pour bénéficier d'un service de transport collectif.

Le Conseil Municipal incite les Thaonnais et Thaonnaises à **tester ce service afin de le pérenniser**.

Travaux sur le réseau pluvial en cours place de la Criée pour remédier aux problèmes d'inondations des riverains depuis les travaux d'aménagements de voirie, lors de forts abats d'eau.

Informations de la Préfecture du Calvados

Fiches méthodologique permettant le traitement et le signalement de ces découvertes :

- fiche 1 : découverte d'animaux morts
- fiche 2 : surveillance sanitaire de la faune sauvage (risque tuberculose bovine, Influenza aviaire et peste porcine africaine), concernant plus particulièrement les blaireaux, cerfs, sangliers et volatiles.

Monsieur Maury informe qu'un lecteur d'identification d'animal de compagnie sera acheté afin de faciliter la recherche des propriétaires d'animaux trouvés sur la commune.

Affaires diverses

- Ecole : après renseignements pris auprès du Service prévention du SDIS14, malgré l'augmentation des effectifs à l'école, la maternelle et l'élémentaire se trouvant dans 2 bâtiments différents restent classés en catégorie 5 : pas de visite de la commission de sécurité pour l'ouverture en septembre. Effectif prévu : 91 élèves en maternelle et 118 en élémentaire.

- La sortie famille organisée par le CCAS à la Cité de la Mer de Cherbourg s'est très bien passée. 27 adultes et 10 enfants y ont participé.
- Le chantier de construction des logements 3Fse termine dans le lotissement Clos du Val. Le sens de circulation initial sera rétabli prochainement.
- Commission Culture :
 - 14/07/2022 : on prévoit beaucoup de monde pour le concert Hommage à Johnny Hallyday
 - 30/07/2022 : cinéma plein air sur le stade Hidalgo. Film projeté « Le sens de la fête »
 - 18/09/2022 Journées du Patrimoine : représentation théâtrale à la Vieille Eglise de Thaon à 16 h 00 sur le thème des contes de fées. Une borne QRCode est installée à l'entrée du site de la Vieille Eglise : histoires de créatures fabuleuses – les Fées de Thaon
- Réorganisation des Relais Assistantes Maternelles : le RAM de Thaon est à présent rattaché à l'Oasis situé à Thue et Mue, au lieu de l'Escale.
- Restauration scolaire : résultat de l'opération assiette vide organisée avec CONVIVIO notre prestataire : environ 64.75 grammes par enfant = gaspillage modéré.
- Médiathèque : fermée du 26/07/2022 au 22/08/2022. Les luminaires extérieurs étant anciens, Madame Leplay demande qu'ils soient changés afin d'obtenir une harmonie avec le bâtiment rénové.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 8 septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.